Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20261005-A051026DRHLB01-AR

VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE

DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- **Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L 261-2 à L 264-4 et R 261-1 à R 264-83,

- **Vu** la délibération du Conseil municipal du 5 février 2026 relative au maintien des Commissions Administratives Paritaires communes entre la ville de Clermont-Ferrand et le centre communal d'action sociale de Clermont-Ferrand pour les fonctionnaires des catégories A, B et C,

- **Vu** les résultats des élections des représentants du Personnel de la Mairie et du Centre Communal d'Action Sociale aux Commissions Administratives Paritaires, organisées le 08 décembre 2022,

- **Vu** les conditions d'éligibilité pour siéger en qualité de représentant du personnel à la Commission Administrative Paritaire,

- **Vu** l'arrêté du 14 janvier 2026,

- **Vu** le tirage au sort d'un représentant suppléant en catégorie A le 24 septembre 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la représentation du personnel à la **Commission Administrative Paritaire de catégorie A** s'établit comme suit :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Madame Sarah MEUNIER (CFDT)	Madame Julie ROUGIER (tirage au sort)
Monsieur Vincent MOURY (CFDT)	Monsieur Jean-Michel PASCAL (CFDT)
Monsieur Joël MEURIE (CGT)	Madame Stéphanie BAYLAC (CGT)
Monsieur Jérôme ESCLATINE (UNSA)	Monsieur Thierry BIHOUES (UNSA)

ARTICLE 2 : La composition de la représentation du personnel à la **Commission Administrative Paritaire de catégorie B** s'établit comme suit :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Monsieur Bruno ALVY (CFDT)	Madame Marie DELABRE (CFDT)
Madame Françoise MAYOT (CFTC)	Monsieur Grégory PEDRO (CFTC)
Madame Rachel BERTHOMIER (CGT)	Monsieur Sébastien VOISSE (CGT)
Monsieur Jean-Patrick MULLER (SUD CT)	Madame Fanny BERNARD (SUD CT)
Madame Hada BOURZAMA (UNSA)	Monsieur Laurent VIGOUROUX (UNSA)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20261005-A051026DRHLB01-AR

ARTICLE 3 : La composition de la représentation du personnel à la **Commission Administrative Paritaire de catégorie C** s'établit comme suit :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Monsieur Jérôme AIT BRAHAM (CFDT)	Monsieur Vincent LAGUET (CFDT)
Monsieur Nicolas CHASSAGNE (CFDT)	Monsieur Didier MICHY (CFDT)
Madame Anne-Lise BROSSELIN BOURDUGE (CFDT)	Madame Chrystelle ROUVIDANT (CFDT)
Monsieur Salah KHAMALLAH (CFTC)	Monsieur José BARBOSA (CFTC)
Madame Elodie GILBERTE (CFTC)	Madame Cécile PLASSE-LEPINAY (CFTC)
Monsieur Nicolas RAFFIER (CGT)	Monsieur Thibault CHAMPROBERT (CGT)
Monsieur Guillaume CHAUX (CGT)	Madame Charlotte PORTAL (CGT)
Madame Isabelle NOBLET (UNSA)	Monsieur René-Louis HOFSTRA (UNSA)

ARTICLE 4 : Les dispositions de l'arrêté du 14 janvier 2026 sont abrogées.

Article 5 : Les commissions administratives paritaires sont présidées par le Maire. En son absence ou en cas d'empêchement, la présidence sera assurée par un élu figurant dans la liste des représentants à ces commissions.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Clermont-Ferrand le 05 OCT. 2026

CLERMONT-FERRAND (P.-D.) ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

LE MAIRE

JULIEN BONY